

À la une

Le « barème *Macron* » d'indemnisation en cas de licenciement abusif déclaré contraire à la Charte sociale européenne révisée

note par Christophe PETTITI

Le Comité européen des droits sociaux juge contraire à la Charte sociale européenne le barème Macron sur l'indemnisation en cas de licenciement abusif, alors que la Cour de cassation a considéré que cette convention internationale n'a pas d'effet direct en droit national.



© kotoyamagami

Actualité

Budget de la justice : une troisième hausse consécutive pour rattraper « 30 ans d'abandon »

focus

Jurisprudence

L'équilibre précaire de la loi *Séparatisme*

note par Henri BOUILLON
sous Cons. const., QPC, 22 juill. 2022

Conservation et accès aux données de connexion dans le cadre des enquêtes pénales : mode d'emploi

note par Marthe BOUCHET
sous Cass. crim., 12 juill. 2022 (4 arrêts)

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Michel PEISSE

Avocat honoraire au barreau de Paris

• Marine PARMENTIER

Avocate au barreau de Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Albert CASTON, Jean-François FLITI, Coralline MANIER GALAS, Juliette MEL, Séréna TACHEAU, Michel VAUTHIER et Vivien ZALEWSKI-SICARD





LES ATELIERS DES VOIES D'EXÉCUTION

Sous la direction scientifique
de Soraya AMRANI-MEKKI,
professeure agrégée à l'université
Paris Nanterre, directrice de
l'axe justice judiciaire, amiable et
numérique (CEDCACE), membre du
conseil scientifique de
Droit & Procédure.

Vendredi 21 octobre 2022

Chambre nationale des commissaires de justice,
44 rue de Douai - 75009 Paris

PROGRAMME

9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Soraya AMRANI-MEKKI, professeure agrégée à l'université Paris Nanterre, directrice de l'axe justice judiciaire, amiable et numérique (CEDCACE), membre du conseil scientifique de Droit & Procédure.
- Jean-Michel HOCQUARD, président de l'AAPPE, avocat au barreau de Paris
- Antoine KIRRY, président de l'association Droit & Procédure, avocat au barreau de Paris
- Benoît SANTOIRE, président de la Chambre nationale des commissaires de justice

9H15 : PANORAMA DE LA 2^E CHAMBRE CIVILE DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DE VOIES D'EXÉCUTION

Modérateur : Frédéric KIEFFER, président d'honneur de l'AAPPE, avocat au barreau de Grasse

- Cyril CARDINI, conseiller référendaire à la 2^e chambre civile de la Cour de cassation
- Anne-Gaëlle DUMAS, conseiller référendaire à la 2^e chambre civile de la Cour de cassation

11H00 : LA NOUVELLE PROCÉDURE D'INJONCTION DE PAYER

Modératrice : Corinne Bléry, professeure à l'université polytechnique Hauts-de-France (Valenciennes), directrice du master Justice, procès et procédures, membre du conseil scientifique de Droit & Procédure

THÈMES :

- Apposition de la formule exécutoire sur l'ordonnance d'injonction de payer
- Accès aux pièces sur une plateforme dédiée
- Les droits de la défense avant l'exécution
- Points de vigilance sur le temps de l'exécution et le respect des droits de la défense
- Comment s'assurer que les pièces téléchargées sont celles qui ont été présentées au magistrat ?
- Le caractère répétable ou non du coût du téléchargement

INTERVENANTS :

- Claire ARGOUARC'H, magistrate au tribunal judiciaire de Paris
- Jean-Michel HOCQUARD, président de l'AAPPE, avocat au barreau de Paris
- Xavier LOUISE-ALEXANDRINE, commissaire de justice associé

12H45 : DÉJEUNER LIBRE

14H00 : L'EXÉCUTION DE L'AMIABLE

Modérateur : Thibault GOUJON-BETHAN, professeur agrégé à l'université Jean Moulin Lyon 3, directeur du Centre Patrimoine et Contrats (ERLJ), co-directeur du DU de médiation

THÈMES :

- Les différentes voies disponibles pour obtenir un titre exécutoire
- Distinction entre homologation et apposition de la formule exécutoire
- Traitement différencié des nouveaux titres exécutoires ?
- Les limites de la PSRPC en tant que titre exécutoire
- Comment rassurer le créancier et l'inciter au titre exécutoire amiable ?
Doit-on autoriser une clause de voie parée ou créer un privilège pour le rassurer ?

INTERVENANTS :

- Jacques GUILLEMIN, avocat au barreau de Paris, administrateur de Droit & Procédure
- Arnaud LEON, commissaire de justice associé
- Cyril ROTH, premier vice-président adjoint au tribunal judiciaire de Paris

15H30 : L'EXÉCUTION AMIABLE

Modératrice : Soraya AMRANI-MEKKI, professeure agrégée à l'université Paris Nanterre, directrice de l'axe justice judiciaire, amiable et numérique (CEDCACE), membre du conseil scientifique de Droit & Procédure.

THÈMES :

- Comment proposer un processus amiable au stade de l'exécution ?
- Quel processus amiable privilégier ?
- Comment mener un processus amiable au stade de l'exécution ?
- Comment aménager l'exécution pour laisser la place à de l'amiable (renonciation à insaisissabilité, etc.) ?
- Quelle place laisser à l'amiable dans le contentieux JEX ?

INTERVENANTS :

- Christian MOUR, magistrat au tribunal judiciaire de Nice
- Sébastien RACINE, commissaire de justice associé
- Charles SIMON, avocat au barreau de Paris, administrateur de l'association Droit & Procédure, administrateur de l'AAPPE

17H00 : CLÔTURE

Présentiel : 180 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure et de l'AAPPE : 80 € TTC

Distanciel : 220 € TTC

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure et de l'AAPPE : 100 € TTC

Gratuit pour les magistrats, greffiers et étudiants.

Informations et inscriptions sur www.droitetprocedure.com,
ou 01 34 74 38 95 ou par courriel : jeande.veronique@orange.fr



PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 540,11 € TTC

Recueils + table seuls : 525,82 € TTC

Journal, recueil + table : 723,89 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 609 €

Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr


Actualité

- GPL440t7 ■ Budget de la justice : une troisième hausse consécutive pour rattraper « 30 ans d'abandon » 3
- GPL440t8 ■ Pour la Conférence des bâtonniers, la robe doit rester neutre 5
- GPL440t6 ■ Collaboration : une feuille de route pour le barreau de Paris 6
- GPL440v4 ■ « J'espère que la FFCM sera membre du Conseil national de la médiation »
entretien avec Romain CARAYOL 8

Technique

- GPL439s3 ■ L'amélioration de la protection de l'enfant victime de violences
étude par Julien FAIDHERBE 10

Jurisprudence

- GPL440r7 ■ Le « barème *Macron* » d'indemnisation
en cas de licenciement abusif déclaré contraire à la Charte sociale
européenne révisée
note par Christophe PETTITI
sous Comité européen des droits sociaux, 26 sept. 2022, n^{os} 1602018 et 171/2018 13
- GPL440g5 ■ L'équilibre précaire de la loi *Séparatisme*
note par Henri BOUILLON sous Cons. const., QPC, 22 juill. 2022 16
- GPL440r8 ■ Conservation et accès aux données de connexion
dans le cadre des enquêtes pénales : mode d'emploi
note par Marthe BOUCHET sous Cass. crim., 12 juill. 2022 (4 arrêts) 19
- GPL440n3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 23
- GPL440n0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL440o6 ■ Chronique de jurisprudence du droit des étrangers
par Benjamin BRAME <https://lext.so/GPL440o6> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL440u3 ■ Guillaume Demarcq, bâtonnier d'Amiens 32

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

33

Sous la responsabilité scientifique de
Michel PEISSE et Marine PARMENTIER